

RESULTAT DU VOTE Nombre de votants : 16 Voix favorables: 16 Voix défavorables :0 Abstentions: 0 Refus de prendre part au vote : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19/06/2023

DELIBERATION n°CA 2023_72

relative à la signature d'un avenant à la convention d'application pour une action spécifique d'accueil entre l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE et l'Institut de Formation Continue de l'Université des Langues étrangères de Pékin

Vu le code de l'éducation,

Vu l'accord cadre entre l'Université Toulouse 1 Capitole et l'Université des langues étrangères de Pékin en date du 13 septembre 2021,

Vu la convention d'application pour une action spécifique d'accueil entre l'université Toulouse 1 Capitole et l'Institut de Formation Continue de BFSU en date du 3 septembre 2021

Vu la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole et FormAsie en date du 16 septembre 2021

Vu la délibération du CA N°2023-47,

Considérant que le CA du GE-TSE a décidé de poursuivre la coopération dans le domaine de l'économie, entre l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, l'Université Toulouse Capitole par le renouvellement de la convention d'application pour une action spécifique d'accueil avec l'Institut de Formation Continue de BFSU et ce pour une durée d'un an, par la signature d'un avenant.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, rends l'avis suivant : Il approuve les dispositions exposées ci-après :

Article 1^{er}: Le conseil d'administration approuve la signature de l'avenant à la convention d'application pour une action spécifique d'accueil entre l'université Toulouse Capitole, l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse, et l'Institut de Formation Continue de l'Université des Langues Etrangères de Pekin, annexé à la présente délibération.

Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice de région académique Occitanie. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La présidente du conseil d'administration,

Marlène DOLVECK

www.tse-fr.eu

DELIBERATION n°CA 2023_72

ANNEXE 1







AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION POUR UNE ACTION SPECIFIQUE D'ACCUEIL

entre

L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE (ci-après désignée "UT Capitole"), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 TOULOUSE CEDEX 9

N° SIRET: 130 030 612 000 19

N° APE: 8542Z

Représentée par son Président, Monsieur Hugues KENFACK

d'une part,

L'ECOLE D'ECONOMIE ET DE SCIENCES SOCIALES QUANTITATIVES DE TOULOUSE – TSE (ci-après désignée TSE), établissement public national à caractère scientifique culturel et professionnel, sise 1 esplanade de l'université, 31080 Toulouse Cedex 6

N° SIRET: 13003062000012

N° APE: 8542Z

Représentée par son Directeur, Monsieur Stéphane GREGOIR

d'une part,

et

L'Institut de Formation Continue de l'Université des Langues Etrangères de Pékin (ci-après désignée "Institut de Formation Continue de BFSU")
Hai Dian Qu,Xi San Huan Bei Lu 2 Hao/19 Hao,100089,Beijing
Représenté par son doyen ,GAO Xiaodong

d'autre part,

Article 1 : Objet

Afin de poursuivre leur coopération, l'UT Capitole, TSE et l'Institut de Formation Continue de BFSU sont convenus de renouveler la convention d'application pour une action spécifique d'accueil signée

le 13 septembre 2021 dans le domaine de l'Economie.

Article 2

Le présent accord renouvelle la convention pré-citée à l'identique.

Article 3 : Protection des données à caractère personnel

Chaque partie à cet avenant est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution du contrat. Ces règles sont issues du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 4 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de signature du présent accord.

Fait en 6 exemplaires originaux, 3 en français et 3 en chinois.

A Toulouse, le

A Beijing, le

Pour l'Université Toulouse Capitole

Pour l'Institut de Formation Continue de BFSU

Le Président

Le doyen

M. Hugues KENFACK

M.GAO Xiaodong

A Toulouse, le

Pour l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE

Le Directeur

Stéphane GREGOIR

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 19/06/2023 DELIBERATION n° **n°CA 2023**_

ANNEXE 2







项目执行协议的 补充协议

协议方

图卢兹第一大学(UT

Capitole), 职业、文化、科研型的公共机构。地址: 图卢兹市加布里埃尔马蒂路2号, 邮编31042

组织机构代码: 130 030 612 000 19

学校代码: 8542Z

其代表人校长, Hugues KENFACK先生。

一方

图卢兹经济和量化社会科学研究学院-TSE

(以下简称TSE),是职业、文化、科研型的公共机构,地址:法国图卢兹大学路1号,邮编31080

组织机构代码: 13003062000012

学校代码: 8542Z

其代表人院长, Stéphane GREGOIR先生。

一方

与

与北京外国语大学继续教育学院, (以下简称北外继教院)

地址:北京市海淀区西三环北路2号/19号邮编: 100089

代表人, 高晓东院长

另一方

条款一:目的

为了继续合作,图卢兹第一大学、图卢兹经济和量化社会科学研究学院与北外继教院**确定更新**2021年9月13日签署的在经济领域开展的项目合作协议。

条款二

本协议在与上述(原有)协议内容保持一致的基础上,对原协议条款进行更新。

条款三:个人数据保护

为保证合同顺利进行,本协议的任何一方必须遵守个人数据保护条例。这些条例源自1 978年1月6日颁布的关于信息、文件与自由方面的78-

17号法律条文和2016年4月27日欧洲欧洲议会和理事会颁布的2016/679规定(欧盟)。

条款4:期限

此补充协议自签字起生效,有效期<mark>一</mark>年。 此补充协议签署六份。三**份法**语版本和三份中文版本。

于图卢兹, 日期:

于北京,日期:

图卢兹第一大学

北京外国语大学继续教育学院

校长

院长

Hugues KENFACK先生

高晓东先生

于图卢兹,日期: 图卢兹经济和量化社会科学研究学院 院长

Stéphane GREGOIR先生